

Trait d'plume

Le journal municipal de **Messery**
Rives du Léman



N°17 ÉTÉ 2021

Haute-Savoie • 74140 Messery • Mairie • 04 50 94 71 57 • www.messery.fr



Serge BEL
Maire de Messery

PUBLICATION

Édition trimestrielle - N°17
ÉTÉ 2021

Mairie de Messery
Chemin de la Cure - 74140 MESSERY

Directeur de publication :
Serge BEL, maire
Responsable de publication :
Nathalie VUARNET, 2^e adjointe

Ont participé à ce numéro :

Textes

Serge BEL
Amélie COLLOMB
Matthias LUFKENS
Alexis MARI
Françoise MARTIN-TURMEAU
Roseline MEGHEZZI
Léa OSSEDAT
Catherine PAYOT
Marie-Céline PRAS
Cathy STADLER
Gérard TEDESCHI
Nathalie VUARNET
Louis et Jeanne

Crédits photos :

Nicolas DORNIER de SlyProd
(Photo de couverture)
Arthur DUSAULCY
Christel DUVIVIER
Matthias LUFKENS
Catherine PAYOT
Amélie PELLAUD
Elodie THEIN WIN
Nathalie VUARNET

Création et impression :

Imprimerie MATHY
74200 Thonon-les-Bains
Graphisme Atelier 2L

Imprimé sur du papier PEFC
(issu de forêts gérées durablement
et de sources contrôlées)

Impression offset réalisée dans
les ateliers de l'imprimerie Mathy
Label Imprim'vert



PEFC

Mesdames et Messieurs, mes chers Compatriotes,

La fête nationale française, plus communément appelée le 14 juillet, a été instituée par la loi Raspail le 6 juillet 1880 pour commémorer la prise de la Bastille du 14 juillet 1789, symbole de la fin de la monarchie absolue mais aussi celui de l'union de la nation.

Que reste-t-il de l'esprit de liberté et de patrie de cet été 89 ?

Les générations qui se sont succédé ont vu moult défis lancés au peuple de France : les restaurations Louis XVIII, Louis Philippe, les deux périodes impériales, 5 Républiques, plusieurs conflits dont deux guerres mondiales. Beaucoup de choses ont changé depuis.

Été 2021 : avec les années et la poussée de l'individualisme, nous assistons, un peu partout, à des comportements de plus en plus inacceptables et choquants : dégradations du bien public, comportement dangereux pour autrui, absence totale de civisme au volant...

Un peu de respect, s'il vous plaît !

Toutes ces incivilités, ce sont avant tout des manques de respect de ce qui nous entoure, de ce qui n'est pas nous ! L'espace public, c'est pourtant notre bien à tous, notre patrimoine, que nos services publics ont la charge d'entretenir et d'embellir.

De même, quand je vois les jeunes faire du rodéo sur la voie principale du village aux heures où le trafic routier est le plus fort, par bêtise ou simplement par provocation, je me dis « ils sont fous ; mais où sont les parents dans tout ça, ceux-là même qui réclament de la sécurité et qui ont charge de transmettre le bon sens » ?

Que faire devant ces gens qui au volant ne respectent rien ? Est-ce devenu « hasbeen » de parler de respect ? Le respect, me semble-t-il, c'est pourtant le comportement qu'on devrait systématiquement avoir lorsque nous sommes ensemble, quand nous nous croisons ou nous retrouvons... sur la route, la plage, les salles, les espaces publics (plages, forêts, prés, la nature)...

La célèbre Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, dans son article 4, ne disait pas autre chose : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits... ».

Un phénomène qui se généralise

Cela vaut aussi pour l'aménagement du territoire, pour l'urbanisme. Là encore, nous assistons à des changements de mentalité : les haies qui dépassent de partout et qui empêchent le passage des piétons, des travaux sans autorisation, des infractions multiples, des comportements professionnels douteux de la part des entreprises de construction...

Notre village n'est pas un bien de consommation, on ne le consomme pas. On est et on doit être ses acteurs.

Soyons des citoyens heureux et responsables !

Terminons toutefois sur une bonne note : nous commençons une nouvelle vie, les réserves sanitaires sont levées les unes après les autres... Profitons de ces instants précieux pour être des gens responsables et républicains, épris de liberté, d'égalité et de fraternité. Mesurons combien il est important de participer à la vie publique.

Les français boudent la politique !

Les élections récentes doivent à ce sujet nous interpeller. Pourquoi tant de nos concitoyens ne vont plus voter, comme s'ils ne se sentaient plus concernés ? N'ont-ils plus confiance dans les politiques qui nous gouvernent ? Sont-ils résignés ? Cette indifférence doit en tous cas nous interpeller.

Je terminerai par une note un peu légère en rappelant une jolie réplique de Michel AUDIARD à propos du rapport du peuple de France à la politique « Une habitude bien française consiste à confier un mandat aux gens et de leur contester le droit d'en user ».

Profitons de cet été pour méditer cette petite pensée...

Belle rentrée à tous !

Préservez-vous des aléas de la vie, jouez collectif.

Serge BEL, Maire de Messery



MESSERY, VILLE BRANCHÉE

Messery est présente sur les réseaux sociaux depuis une décennie d'une façon informelle grâce à un groupe de bénévoles, à savoir Virginie Rossat, Claude Vagnetti et Matthias Lüfkens qui alimentent le groupe et la page sur Facebook, et les comptes Instagram et Twitter.

Les comptes de **@Messery74** sur les réseaux sociaux sont un complément digital du *Trait de Plume* que vous tenez entre vos mains.

Bien que non-officiel, vous pouvez rejoindre le groupe de Messery Connecté sur Facebook et « liker » la page Facebook de Messery qui compte désormais plus de 1400 abonnés, soit plus de la moitié de la population de notre commune.



Le groupe a également créé un compte Instagram qui est suivi par plus de 900 personnes. Le but de ce compte est de partager les meilleures photos prises par des habitants, visiteurs et vacanciers à Messery ce qui contribue au rayonnement de notre commune sur les réseaux sociaux.

Sachez enfin, qu'il y a aussi des comptes informels sur Twitter, TikTok, Flickr, et YouTube que vous pouvez tous consulter sans devoir vous inscrire :

- Groupe Facebook [Facebook.com/groups/Messery](https://www.facebook.com/groups/Messery)
- Page Facebook [Facebook.com/Messery74](https://www.facebook.com/Messery74)
- [Instagram.com/Messery74](https://www.instagram.com/Messery74)
- [Twitter.com/Messery74](https://twitter.com/Messery74)
- [TikTok.com/@Messery74](https://www.tiktok.com/@Messery74)
- [Flickr.com/Messery74](https://www.flickr.com/photos/Messery74)
- [Foursquare.com/Messery74](https://www.foursquare.com/Messery74)
- [YouTube.com/MesseryTourisme](https://www.youtube.com/MesseryTourisme)



SOYONS CONNECTÉS !

L'OFFICIEL DANS VOTRE POCHE



Site officiel : www.messery.fr

Actualités / Informations
Alertes/ Signalements
Boîtes à idées / Sondage

Disponible sur mobile et internet, gratuit sans interruption
Téléchargez dès maintenant, l'application « **POLITEIA FRANCE** » puis sélectionnez dans « Mes organismes », Mairie de Messery.

CIVISME



Depuis quelque temps, les services techniques constatent **un manque de civisme et de respect de la part des propriétaires de chiens.**

Les agents ramassent régulièrement des excréments dans les massifs de la commune et aux alentours. Les plantations ne sont pas des aires pour chiens. Merci de respecter le travail des agents communaux et de ramasser les déjections de vos chiens en tout lieu en vous munissant d'un sac avant chaque sortie.

Pour rappel, il est **interdit** de laisser les conteneurs et poubelles sur la voie publique une fois le ramassage des ordures effectué.

INFO

BIENTÔT UN MÉDECIN À MESSERY

Sauf problème de dernière minute, un, voire deux médecins devraient s'installer sur notre commune en janvier prochain. Le premier vient de Lille, le second de la région parisienne. Ils exerceront, dans un 1^{er} temps, dans un bâtiment modulaire que la commune va installer dans quelques semaines entre la salle des fêtes et la pharmacie.

À terme, la commune souhaite construire, en partenariat avec les professionnels de santé et le propriétaire d'un terrain situé rue de Fossio, une maison médicale et paramédicale.





DU NOUVEAU AU PÉRISCOLAIRE

MISE EN PLACE DU QUOTIENT FAMILIAL

Jusqu'à aujourd'hui, les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie étaient les mêmes pour tous. Précisons que ces tarifs n'ont pas été réactualisés depuis une quinzaine d'années.



À compter de septembre, chaque famille paiera ces services en fonction de ses revenus avec la mise en place du Quotient Familial calculé par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Ce dernier sert à définir les capacités financières d'un foyer par rapport au nombre de personne qui le compose.

Pour exemple, le prix du repas actuel (repas + garderie du midi) était de 5€ pour tous. A partir de la rentrée, il sera compris entre 3,50€ et 7€ en fonction des revenus des parents.

À noter que dans tous les cas, le prix facturé reste inférieur au coût réel. En effet, pour la commune, le coût d'une heure de garderie est de 10,13€, et celui d'un repas de 10,20€.

PETITS DÉJEUNERS ET GOÛTERS

Pour cette rentrée à venir, un partenariat est établi avec la **boulangerie Petits Pains et Gourmandises** et le **Petit Casino** afin de proposer des produits frais lors des petits déjeuners et goûters, sur le temps de garderie (brioches, yaourts, fruits...). De bonnes choses à venir pour les enfants !!

NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LA CANTINE: LE FOYER CULTUREL DE SCIEZ ET DU CHABLAIS

Un nouveau marché public a été passé pour une durée de deux ans avec le Foyer Culturel de Sciez pour les repas de la cantine. Une équipe de 5 personnes cuisinent les plats le matin même pour une livraison en liaison chaude.



La volonté était de choisir un prestataire qui œuvre pour **l'économie circulaire de par son choix de fournisseurs locaux (Le Lien, Bel Maraîcher, Savoie Volaille...), de produits frais et de saison tout en diminuant son impact environnemental.** Les enfants seront ainsi sensibilisés sur l'intérêt de développer les circuits courts et les emplois de proximité.

Une attention se portait également sur la vocation sociale de ce nouveau partenaire qui se fournit en légumes frais bio auprès d'un chantier de maraîchage, le LIEN (Léman Initiative Emploi Nature), association d'insertion qui accompagne les personnes en difficulté du territoire.

Le Foyer Culturel est une entreprise d'économie sociale et solidaire qui fédère des liens entre les habitants, aide à l'intégration de la population, mène des actions de sensibilisation à la citoyenneté, l'écologie, le racisme... Il est membre de la FOL74 (Fédération des Œuvres Laïques).

« **En travaillant avec le Foyer Culturel de Sciez, vous contribuez à dynamiser le tissu local, à améliorer l'emploi du bassin chablaisien, dans le respect de chacun et de la planète.** »

TARIF DIFFÉRENTIEL POUR LES HABITANTS HORS COMMUNE

Le budget des affaires scolaires a un coût de 600 000€ par an pour Messery (agents péri scolaires, ATSEM, charges courantes, fournitures scolaires...).

Dans le cadre de la carte scolaire, l'école de Messery accueille les enfants de la commune de Nernier.

Depuis la dissolution du SIVOM il y a 4 ans, Nernier verse une participation pour le fonctionnement courant et ne participe plus aux dépenses d'investissement (exemples : achat de matériel informatique, travaux pour mise aux normes PMR (Personnes à Mobilités Réduites), agrandissement de la cour...).

Après une rencontre entre les 2 communes, Nernier a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas augmenter sa contribution. Par soucis d'équité, le conseil municipal a donc été contraint de voter un tarif majoré pour les habitants hors commune, afin que les messerolins ne supportent pas seuls la totalité des dépenses d'investissement.

Comme juridiquement il est impossible de prévoir une tarification spécifique uniquement pour Nernier, le tarif majoré s'appliquera donc à l'ensemble des enfants domiciliés hors Messery.

En espérant qu'un accord intervienne un jour prochain pour le bien-être de tous...





EXPOSITION DE L'ÉCOLE

Le 2 juillet 2021, tous les élèves de l'école des « Petits Crayons » de la Petite Section au CM2, accompagnés de leurs professeurs, ont décoré la cour de récréation ainsi que les deux prés.

C'est la grande exposition de fin d'année de l'école.

Le thème était « le Tour de France ».

On pouvait y voir de nombreuses œuvres sur notre Pays : des cases réunionnaises en bâtons de glace, des bouteilles d'Évian en dessin, des tours Eiffel de toutes les tailles, du pixel Art avec des gobelets colorés, de beaux phares bretons, des fleurs dans le pré, des nénuphars pastel, des mosaïques ou encore des fresques représentant la mer et la terre... On ne savait pas où poser ses yeux, on se promenait en discutant et en découvrant tous les chefs-d'œuvre. À côté de l'exposition se déroulait le repas pour continuer la soirée au soleil. Il y avait des stands de hot dog, des barbes à papa, des chips...

L'association farandole, les parents et les enfants s'en donnaient à cœur joie. C'était vraiment la fête !



CROIX ROUGE

UNE ACTION DE DÉPISTAGE DU COVID 19

a été menée par une équipe de la croix rouge à la salle des fêtes.

Des bénévoles sont également intervenus à l'école avec une « boîte à coucou » qui permettait aux enfants de se rendre compte, après lavage des mains, des zones mal nettoyées.

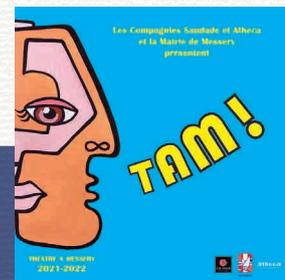
Un grand succès auprès des élèves.

Merci à toutes les personnes qui œuvrent pour ces actions de prévention.

FÊTES DES PARENTS

Toujours plus de créativité pour proposer des activités aux enfants sur le temps de garderie. Voici en image les créations pour les fêtes des mères et des pères. Merci pour ces belles idées !





SOIRÉE JEUX À MESSERY !



Le projet de création de la future ludothèque de Messery, initié au mois de juin par la commission bibliothèque en collaboration avec l'association C Mes loisirs et les habitants du village (*), prend forme sous les meilleurs auspices :

Une première soirée jeux, organisée par quelques ludophiles motivés, a eu lieu le vendredi 19 juillet à l'espace Littorelle.

Ouverte à toutes et tous dès 16 ans, cette soirée a ainsi pu réunir une vingtaine de joueurs confirmés, occasionnels ou débutants pour un moment de partage, de convivialité et de détente.

Une grande variété de jeux était disponible à la découverte et les parties se sont enchaînées dans la bonne humeur jusque tard dans la soirée, les plus expérimentés aidant volontiers les novices à comprendre une règle ou s'approprier une dynamique de jeu particulière.

Il est reconnu que le jeu nous permet d'entretenir et de développer à tout âge, de manière simple et intuitive, non seulement nos capacités cognitives (mémoire, réflexion, stratégie), mais également nos aptitudes sociales (sens du défi et de l'adaptation, collaboration, transmission...), essentielles pour faciliter le vivre ensemble !

Cette sympathique soirée en a été le vivant exemple ; on ne peut donc que se réjouir de cette initiative, et souhaiter longue vie et plein succès à la future ludothèque de Messery !

(*): En étroite collaboration avec la municipalité et dans le cadre de l'EVS (Espace de Vie Sociale), C Mes loisirs a désormais compétence pour accompagner et soutenir l'émergence de projets citoyens sur la commune.

SOIRÉE TAM THÉÂTRE À MESSERY

La présentation de Théâtre à Messery (TAM) par les Cies Saudade et ATHECA a eu lieu à la salle des fêtes le 16 juin en présence des élu.e.s Roseline Meghezzi et Frédéric Rodrigues ainsi que de représentants d'associations.

Accompagnés en musique par Edo Santa, Cathy Stalder et Philippe Garin ont présenté les différents spectacles en partageant des extraits de manière très vivante.

Rappelons les dates qui vont jaloner cette première saison théâtrale de septembre 2021 à avril 2022 :

Samedi 25 septembre 2021 à 20h :

DONA FLOR À TABLE de Jorge Amado
Compagnie Saudade / Cathy Stalder, Cinzia Corda, Guido Bologna et Edo Santa

Samedi 20 novembre 2021 à 20h :

PIERRE ET MOHAMED d'Adrien Candiard
Compagnie Atheca / Michel Avédikian et Philippe Garin

Dimanche 30 janvier 2022 à 17h :

AU NOM DE LA MÈRE d'Erri de Luca
Compagnie Saudade / Cathy Stalder et Edo Santa

Samedi 2 avril 2022 à 20h :

TCHÉKHOV / PIÈCES COURTES

Atelier et lecture théâtrale dirigés par Cathy Stalder

À noter que le dernier spectacle à partir des pièces courtes de comédie de Tchekhov sera réalisé avec des habitants de la commune intéressés par un atelier de lecture-spectacle qui démarrera en janvier 2022.

Le nombre de participants est limité. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès maintenant auprès de Léa Ossedat de l'Office du Tourisme ou auprès de la Cie Saudade le samedi 4 septembre à l'occasion du forum des associations.

Les Compagnies Atheca et Saudade se réjouissent de partager ces moments de théâtre avec vous !



HOMMAGE DE LA BIBLIOTHEQUE

DISPARITION D'ALAIN PARQUET

Une figure majeure de la commune de Messery
a disparu le 2 juillet dernier.

Si Alain était un roman, un film... ?

Ce serait :

Ensemble c'est tout

Le sens de la fête

La fureur de vivre



ENSEMBLE C'EST TOUT

Les aspirations d'Alain, son intérêt pour la collectivité, l'organisation de loisirs, remontent à sa jeunesse déjà très active lorsqu'il animait des camps de vacances, des foyers de jeunes travailleurs et qu'il enseignait la voile, une de ses passions.

Il arrive à Messery avec sa famille en Juillet 1974. Son engagement va se concrétiser tout d'abord par une participation à la vie associative du village : aménagement des terrains de tennis, présidence du club puis de l'Office du Tourisme, cofondateur de l'Académie d'Été réunissant musiciens, plasticiens et leurs élèves, donnant pendant quelques années à Messery un petit air festivalier.

Son épouse, Geneviève, quant à elle prend le relais auprès de la bibliothèque associative après le décès de sa fondatrice.

Alain, en tant qu'élu va alors œuvrer pour que celle-ci soit municipalisée.

Ainsi la Bibliothèque Municipale de Messery sera inaugurée le 15 juin 2012 !

Tout cela le mène naturellement vers une implication citoyenne plus vaste puisqu'il siège pendant deux mandats au Conseil Municipal de Messery, comme conseiller puis comme adjoint au maire.

Ses compétences en matière d'urbanisme et de voirie seront très utiles pour la commune.

Actif infatigable, il incite le Conseil Municipal à soutenir les associations sportives ou culturelles de Messery.

LE SENS DE LA FÊTE

A 50 ans, plein de projets en tête, il apprend que son temps est compté mais il aura la volonté de déjouer les pronostics. Les retrouvailles familiales, les fêtes entre amis, les sorties culturelles demeurent et se poursuivent malgré les atteintes de la maladie.

Lorsqu'une occasion se présente de se réunir et de se réjouir, il est partant, il organise tout !

LA FUREUR DE VIVRE

Toujours sur le pont, il renoue avec sa passion de la voile et découvre que « la maladie et le handicap peuvent ouvrir des portes sur des univers méconnus jusqu'alors... ».

Sa combativité l'amène à intégrer la section handivoile de la Société Nautique du Léman Français où il participe à des compétitions nationales et internationales. Il y retrouve l'esprit de compétition mais aussi de la convivialité et admire le courage de certains participants lourdement handicapés.

C'est pour lui une leçon de vie !

Sa quête incessante de moyens de dépasser son handicap lui permet d'améliorer sa mobilité quotidienne et de continuer à goûter à la montagne, au parapente et aux voyages.

Alain Parquet s'en est allé au terme d'une vie riche en défis. S'il a pu les relever un à un, c'est aussi grâce au courage et au dévouement indéfectible de Geneviève.

MERCI ALAIN !

Toute l'équipe de la Bibliothèque se souviendra longtemps d'Alain Parquet, de sa bonhomie, de son enthousiasme et de sa bonne humeur communicative !

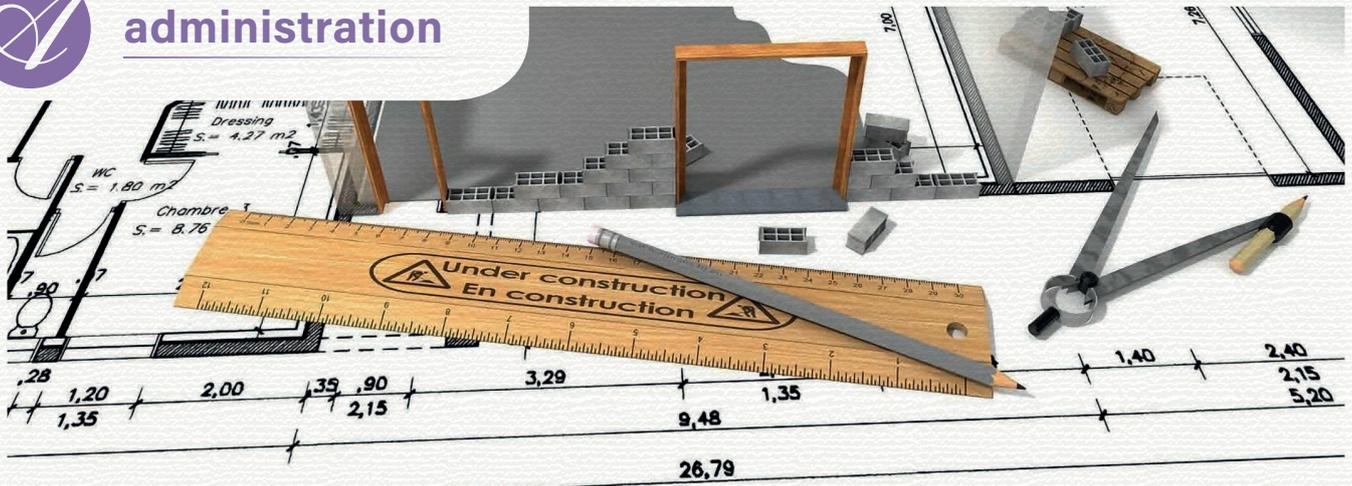
A l'annonce de sa disparition, on s'est souvenu des bons moments passés en sa compagnie, à la Bibliothèque lors d'animations et de temps forts et l'on a retrouvé cette photo à l'occasion de l'inauguration de la Bibliothèque le 12 juin 2012.

On se souviendra aussi longtemps du fameux canotier d'Alain qui lui donnait ce petit air « années 20 » ! Il le portait aux beaux jours et plus particulièrement lors du traditionnel apéro littéraire qui se tenait à l'ombre du platane, dans le petit jardin de l'ancien presbytère.

Sans lui et sa pugnacité, la Bibliothèque n'aurait peut-être jamais vu le jour !

Alors Merci Alain, bon vent et n'oublie pas ton canotier, tes lunettes et un bon livre !





URBANISATION: ENTRE LIBERTÉS ET CONTRAINTES

Depuis quelques mois, plusieurs projets collectifs sont en cours de construction sur la commune. Chacun d'eux a fait l'objet d'un permis de construire, délivré par la mairie, après instruction par le service urbanisme de la commune, celui de la CCBC (Communauté de Communes du Bas Chablais) pour les permis déposés après 2015, et actuellement celui de Thonon agglomération.

Depuis le POS (Plan d'Occupation des Sols) en 1978 plusieurs règlements d'urbanisme se sont succédé sur notre commune. Certains nationaux comme la Loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) de 2014 qui a supprimé le COS (Coefficient d'Occupation du Sol) et créé de nouvelles règles (emprise au sol, hauteur des bâtiments, implantation des constructions, suppression de la surface minimale des terrains à construire, etc).

À Messery le PLU (Plan Local Urbanisme) a été validé en 2013 et le PLUi (Plan Local Urbanisme Intercommunal) en 2020*. Celui-ci s'inscrit dans un plan plus large, le Scot du Chablais (Schéma de Cohérence Territoriale) qui regroupe 62 communes du Chablais.

Ces règlements ont un point commun, celui de définir des règles d'urbanisme (construction, aménagement, démolition, déclaration préalable de travaux) en fonction de zones définies.

Ils permettent de contrôler les constructions, de protéger les quartiers de biens classés et historiques, de conserver les zones agricoles, naturelles et littorales.

Ces documents régissent les accès des terrains à la voie publique, les raccordements aux différents réseaux type eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité, réseaux internet, etc. Ils indiquent les possibilités de constructibilité pour chaque parcelle, les délimitations avec les voisins, les hauteurs de construction, de haies, l'aspect architectural général, etc.

Ces documents évoluent et chaque version amène son lot de nouvelles réglementations permettant de consolider l'existant et de prévoir les changements pour demain.

Parmi les 5 projets collectifs en cours actuellement sur la commune, 4 ont été accordés lors du PLU, c'est-à-dire entre 2013 et 2020. 1 seul a été accordé sous le PLUi de 2020.

Les règles d'urbanisme n'étant pas identiques à tous, on observe des différences d'une construction à l'autre, notamment dans les coloris, les hauteurs, l'emprise au sol, la mixité sociale...

Comme ces 5 projets ont débuté simultanément, l'impression d'une explosion des constructions a été ressentie par la population. Pourtant certains étaient en gestation depuis plusieurs années. Des changements de promoteurs, des recours de tiers, des rachats d'opérations, des dossiers incomplets, non conformes, rejetés, autant d'opérations qui ont freiné voire bloqué certaines constructions.

La commission urbanisme est soucieuse du respect des règles d'urbanisme et de la qualité de vie des futurs habitants et de ceux déjà établis sur la commune. Néanmoins elle ne peut pas se substituer au législateur et empêcher de nouvelles constructions sur des zones constructibles. Des rencontres se font avec les porteurs de projet afin d'étudier l'impact des opérations programmées. Des discussions se sont engagées pour baisser le nombre de logements, augmenter la place des espaces verts... La commune a ainsi négocié une baisse d'environ 25% de logements par programme.

De prochaines révisions importantes du PLUi devraient intervenir en 2025 avec l'entrée de la ville de Thonon dans ce plan.

* Le PLUi actuel comporte 656 pages. Il est consultable en ligne sur le site www.thononagglo.fr

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. PUIG KEVIN et Mme MANTEGANI Anaëlle, 11 chemin de la Crozette ; villa individuelle et garage accolé
- Mme EFTIMION Léna, rue de la Seppe ; construction résidence en ossature bois sur soubassement maçonné
- M VALENTE DOS SANTOS Luis, Chez Dérive ; déplacement de la place visiteur, extension du garage, modifications des façades
- Mme REYMOND Sylvie, 4 chemin des Pêcheurs ; transformation d'une annexe accolée à la construction en logement
- M. DE LENZBOURG Patrick, rue de la Seppe ; construction d'une maison individuelle avec garage accolé
- SCCV QUIETUDE, Chez Derive ; modifications des façades, du tracé piéton, de la rampe d'accès au sous-sol
- MESSERY LEMAN, 11 chemin de la Crozette - lot 3 ; demande de transfert
- M. POTIER Stéphane, 22 rue des Moleys ; modification de la hauteur du faitage et des ouvertures de l'habitation
- GAVARD Delphine et CAMPANELLI David, rue du Crêt ; modifications des façades
- SCCV MERIDIA, route de Gandran ; demande de transfert
- M. AL-KUWARI Yousef Modh, 1^{er} rue du Crêt ; réduction du bâtiment principal, modifications des ouvertures, déplacement de l'accès garage
- Mme VUATTOUX Marie-Claire, rue de Véret ; demande de transfert
- M. GUER François-Maxime, 6 chemin de Sergyieu ; réduction de 2 fenêtres et suppression de 3 velux
- M. GOUACHON Thibault, chemin de Sergyieu ; modification de la toiture, du balcon et des ouvertures
- M. POTIER Stéphane, 22 rue des Moleys ; suppression fenêtre, implantation 2 vélux

DÉCLARATION PRÉALABLE

- M. LAMOTHE Mickael, 15 rue d'Essert ; ravalement de façades
- Mme ALDIN Florence, ch. des Champs d'Amots ; division parcellaire en vue de construction
- M. MINGARD Olivier, 15F rte de Marcille ; Couverture de la terrasse existante
- SA YAGO, 54 route de Parteyi ; remplacement du portail existant et ravalement à l'identique de l'abri bateaux
- SCI JBH MESSERY, 12A chemin de Fossio ; division parcellaire en vue de construction
- M. MADDEN Derek, 5 chemin des Grenouilles ; construction piscine enterrée 9 x 4 m

- M. BURAGINA Jean, 6 ch. de la Pierre ; agrandissement velux existant et pose d'un nouveau velux
- EDF ENR, 24 rue du Lac ; installation d'un générateur photovoltaïque de 22,7 m²
- Mme TRONDT Meike, 15 route de Marcille ; Pose portail
- EDF ENR, 3 ch. sous les Prés ; installation d'un générateur photovoltaïque 45,50 m²
- M. FIEBIG Andréas, 86b rte de Parteyi ; division parcellaire en vue de construction
- M. DUBORGEL Xavier, 57 route de Repingons ; entretien menuiserie et ravalement façade
- Mme BEDONNI Marta, 39 ch. de Sergyieu ; remplacement de la clôture existante
- SCI 61 route de la Pointe ; réaménagement du terrain
- M. CETTOUR-BARON Raphaël, 22F rue des Moleys ; création d'une fenêtre et d'une porte sur le garage existant
- M. CETTOUR-BARON Raphaël, 22F rue des Moleys ; création d'une pergola
- M. LEGRAS Claude, 45 chemin de Vétrau ; pose clôture et portails
- M. PUECH Cyril, 3 chemin des Bugnon ; création d'un chien assis en remplacement d'un velux et réduction de la baie vitrée
- EARL MATHIEU et filles, chemin d'Avau ; pose clôture et portail
- Mme WINTZ Lucile, 27A route de la Pointe ; remplacement du portail existant
- M. DUCLOUX Pascal, 20 rue de la Seppe ; construction piscine enterrée de 9 x 4 m
- Mme WALSH Emilie, 5 chemin des Grenouilles ; construction d'un abri de jardin de 6 m²
- M. CORTHAY Jean-Christophe, 17 chemin des Bugnons ; création porte-fenêtre, pose garde-corps et descentes EP
- M LANVER Louis, 29A chemin du Crêt ; pose clôture
- Mme VOUTEY Pauline, 11P chemin de la Crozette ; changement de teinte des volets existants
- M. PAIR Eric, 8 rue Trai les Granges ; pose clôture et portail
- M. PUECH Cyril, 3 chemin des Bugnons ; aménagement des combles, création d'un chien assis et modifications d'ouverture
- M. MATHIEU Roland, Chemin du Plantez ; pose clôture
- Mme MAHIEU-WAGNER Stéphanie, 14 ch. des Champs d'Amot ; raccordement sur réseau EP communal

ETAT CIVIL

Décès

Georges TROUILLER, décédé le 6 mai 2021

Jeanne MEGEL, épouse LOVATO, décédée le 12 juillet 2021

Naissances

Marina Alice PEREZ, née le 11 février 2021

Lucie Océane PEREZ, née le 11 février 2021

Lùcio Serge Pierre CROZET, né le 21 mai 2021

Mila Lydie Jacqueline YEUILLAZ, née le 29 mai 2021

Sophie STORZ, née le 10 juin 2021

June FOREST BASTOS, née le 29 juin 2021

Lennie STARKE, née le 3 juillet 2021

Marie BAPTISTA VALENTE, née le 16 juillet 2021

Mariages

Jordan COSTAFROLAZ et Jovelyn UNAY, le 4 juin 2021

Nikolaï GAYDON et Jenny MANDA, le 4 juin 2021

INFOS

CCAS

Les personnes atteignant l'âge de 70 ans en 2021 sont invitées à se faire connaître auprès du service accueil de la mairie pour bénéficier des avantages dus à leur âge (voyage, repas, colis...).

Garde d'enfants

Pour obtenir la **liste des assistantes maternelles agréées et la liste des jeunes personnes faisant du baby-sitting**, vous renseigner à la Mairie au 04 50 94 71 57 ou consulter le site internet.



RECENSEMENT DES PROPRIÉTAIRES D'OISEAUX

Le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux détenus en permanence à l'intérieur des locaux, est obligatoire depuis la parution de l'arrêté ministériel du 24 février 2006 en vue de la prévention de la lutte contre l'influenza aviaire.

Les maires doivent tenir à disposition des préfets, la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune.

Tous les détenteurs « non commerciaux » de volailles ou d'autres oiseaux élevés en plein air sont concernés dès le premier oiseau détenu. Ces personnes doivent remplir un formulaire Cerfa 15472*02, disponible sur le site du Ministère de l'Agriculture ou en mairie et le déposer à la mairie de leur commune.



DÉCLARATION DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles dès la première ruche détenue. Cette déclaration doit être faite chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

Cette déclaration est nécessaire pour une meilleure connaissance du cheptel apicole français et permet d'avoir des données département par département.

La déclaration des ruches est également un moyen de protéger vos ruches. Par exemple, si une maladie déclarée sur un rucher installé proche du vôtre est confirmée, votre DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) pourra vous contacter et procéder à une visite afin de déterminer si votre rucher a été contaminé ou pas.

Les nouveaux apiculteurs doivent réaliser une déclaration de ruches dès l'installation de la première colonie. Si cette première déclaration est réalisée en dehors de la période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août), il sera nécessaire de renouveler la déclaration en période obligatoire (entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).

La déclaration de ruches est à réaliser de préférence en ligne. Pour cela, une procédure simplifiée a été mise en place sur le site: <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Les apiculteurs ne disposant pas d'accès à internet peuvent toujours, en période de déclaration obligatoire uniquement (du 1^{er} septembre au 31 décembre) réaliser une déclaration de ruches par voie postale en remplissant le formulaire Cerfa 13995*04 et l'envoyer par courrier à la DGAL - Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15.

En cas de besoin, vous pouvez contacter le service d'assistance aux déclarants: Tél. 01 49 55 82 22

Email: assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les services techniques entretiennent au quotidien :

21 kms

de voirie communale



16 kms

de chemins communaux



24 kms

de fossés



23 bâtiments

soit 8000m²



70 m²

de massifs de fleurs



40 000 m²

de terrain à tondre



18 bacs à fleurs

15 buses fleuries



mobilier urbain

61 barrières - 200 potelets aluminium - 420 potelets bois - 35 bancs - 9 tables
1km de parcours ludique





LE PAILLAGE, QUE DES AVANTAGES !

Les jardiniers connaissent bien cette technique qui consiste à protéger le sol à l'aide d'une « couverture » naturelle constituée de matières organiques ou minérales.

Les matériaux utilisables sont variés et très souvent déjà présents dans votre jardin. Outre la paille, les résidus de tontes séchés, les copeaux de bois, les tailles de haies, les coques de fruits et les feuilles mortes peuvent servir de couverture aux pieds de vos plantes. Les paillis minéraux (galets, débris de poteries, d'ardoise, pouzzolane, etc) sont privilégiés pour des plantes qui aiment la chaleur.



LES AVANTAGES DE CETTE « COUVERTURE » SONT NOMBREUX :

- **Limiter les arrosages :** En plus de la perte d'eau par la transpiration des végétaux, la perte d'eau par évaporation lorsque la terre est nue est importante. Lorsqu'il pleut, le paillage va agir comme une éponge et éviter que l'eau ne ravine sur la terre sans y pénétrer.
- **Limiter le désherbage :** En les privant de lumières, les mauvaises herbes ne pourront pas se développer.
- **Protéger les plantes :** En hiver, le paillis va former une couche protectrice contre le froid et les gelées.
- **Offrir un abri et de la nourriture aux micro-organismes :** Avec le temps, et le travail de ces micro-organismes, le paillage organique va se transformer en humus et nourrir le sol.

FAUCHAGE RAISONNÉ = NATURE PRÉSERVÉE

Le fauchage est réalisé avant tout pour assurer la sécurité et la visibilité des usagers et maintenir l'infrastructure routière (recueil et évacuation de l'eau de pluie, supports de panneaux, accès riverains...).

Le fauchage raisonné n'est pas une absence de fauchage mais un ajustement des interventions d'entretien en fonction de la croissance des végétaux, des nidifications et des impératifs de sécurité.

Ainsi 1 à 2 fauches par an devrait suffire en fonction des secteurs, avec des ajustements d'interventions en fonction des hauteurs de coupes.

À Messery, le personnel technique modifie peu à peu ses pratiques pour répondre aux exigences du développement durable, pour préserver la biodiversité sur le territoire tout en maintenant la sécurité des usagers.

Désormais de mai à septembre, certains espaces publics seront laissés en jachère... et non à l'abandon, le temps qu'insectes, oiseaux et petits mammifères profitent de cet écosystème naturel ! Et avec les économies d'essence, la commune offrira des semences mellifères aux Messerolins qui, au printemps prochain, souhaiteront contribuer à la préservation des écosystèmes !



FAUCHAGE INTENSIF
coupe à 5 cm sur toute la zone,

FAUCHAGE RAISONNÉ
coupe à 15 cm dans la zone de sécurité

Accotements Fossé Talus

ZONE DE SÉCURITÉ: 1m

- **rehausser la hauteur de coupe de l'herbe.** Il a été démontré qu'en coupant à 15 cm au lieu de 5 cm, quelques semaines après, la hauteur d'herbe est la même.

- **faucher les accotements** au printemps et en début d'été **sur une largeur limitée mais suffisante pour la sécurité des usagers.**

- **repousser le débroussaillage** des fossés et talus en automne et en hiver.



JOURNÉES DU PATRIMOINE

APPEL À BÉNÉVOLES !

La commission patrimoine recherche des bénévoles pour la journée du patrimoine qui aura lieu le samedi 18 septembre.

Venez participer à cette manifestation dans une ambiance festive.

Au cours de cette journée, **une exposition sur la batellerie et sur la contrebande** seront proposée.

Pour compléter la mise en scène nous sommes à la recherche d'éléments tel que :

- tonneaux ;
- anciennes valises ;
- sacs en toile de jute ;
- lampes tempêtes ;
- vieilles boîtes d'épice, de chocolat, de fromage, d'œufs ;
- sacs, t-shirts, flacon de parfum ou boîte de parfum de marque (ou de contrefaçon, c'est encore mieux !) ;
- morceaux de tissu anglais à carreaux ;
- peau de serpent, carapace de tortue ;
- filets de pêche ;
- rames en bois.

Informations et inscriptions au Point Info-tourisme
tourisme-communciation@messery.fr

CONCOURS DE MAISONS FLEURIES DE MESSERY

Le jury du concours des maisons fleuries a fait sa tournée début août dans le village pour repérer les habitations fleuries visibles des routes de la commune.

Organisée par la commune, cette opération vise à récompenser les actions individuelles menées en faveur de l'embellissement de notre cadre de vie commun.

Cette année, les prix allaient à 2 catégories: balcons et jardins.

Les lauréats 2021 sont :

- M. DUBORGEL Robert, catégorie jardin
- LE RESTAURANT LES TROËNES, catégorie jardin
- Mme DE VILLIERS Hélène, catégorie jardin
- M. DEPREZ, catégorie balcon
- M. VACHER Christian, catégorie balcon
- M. COSTA Augusto, catégorie balcon
- Mme TREBOUX Andrée, catégorie balcon
- Mme SIMON Gwenola, catégorie balcon
- M. ZUMBILH, catégorie balcon

En fonction de leur classement, ils recevront un bon d'achat de 50€ à 100€ dans une jardinerie.

La commune félicite ces messerolins et les remercie pour cette belle implication à la vie du village !



ATTENTION, PLANTE INVASIVE

HALTE AUX RENOUÉES DU JAPON

Fin juillet, une équipe de bénévoles de l'Association pour la Sauvegarde du Léman, est venue arracher la renouée du Japon, plante très invasive qui est présente, entre autres, sur les bords du Léman.

Ces bénévoles interviennent au minimum 6 fois par an aux mêmes endroits pour tenter de limiter la progression de cette plante.

Ils ont rempli une quinzaine de sacs plastiques voués à l'incinération pour éviter le redémarrage de la plante qui se reproduit par rhizome.

Après plusieurs contacts, M. Detruche, propriétaire exploitant du méthaniseur de Veigy, a accepté de valoriser ce déchet vert dans son installation qui produit du bio gaz.

Merci à ces bénévoles de prendre soin de notre bien commun !

Prochaine intervention fin août à la Pointe. Si vous souhaitez prêter main forte à cette équipe sur 1 ou 2 actions vous serez les bienvenus !

Contacts : +41 22 73 68 620 / asl@asleman.org